

PRÉVENTION, DÉPISTAGE ET RISQUES

AGGRAVÉS

"Le tabac, c'est l'affaire de tous ! Chacun a un rôle à jouer lors du Moi(s) sans tabac"

Mois Sans tabac



La campagne "Moi(s) Sans Tabac" initiée par Santé Publique France, avec le Ministère de la Santé et l'Assurance Maladie, est reconduite chaque année

Le Réseau OncoPaca-Corse s'engage comme les années précédentes aux côtés des ARS pour promouvoir la campagne auprès de ses membres et de ses partenaires, et relayer les actions programmées en région. Défi collectif national, cette campagne vise à inciter et à accompagner tous les fumeurs volontaires dans leur démarche d'arrêt du tabac, via des actions de communication et de prévention de proximité. Un mois sans tabac multiplie par 5 les chances d'arrêter de fumer définitivement.

La campagne est organisée en France par Santé publique France, avec le ministère de la Santé et l'Assurance maladie. Pour rappel, la **lutte contre le tabagisme est l'un des axes prioritaires du P2RT 2018-2022 avec un objectif pour les établissements de santé publics ou privés, en particulier pour ceux autorisés à traiter les cancers, de participer à cette**

démarche « Lieux de santé sans Tabac » ([Cf Diaporama ARS/Santé Publique France](#))

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CRES a été retenu par [Santé publique France](#) (ex-INPES) comme ambassadeur régional de la campagne, sous la tutelle de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux à relayer l'opération : professionnels de santé, associations, collectivités, entreprises...

L'opération est pilotée sur le plan national par l'agence nationale de santé publique , avec l'appui du Ministère de la santé et de l'assurance maladie .

Santé publique France a lancé un site internet dédié aux professionnels de santé [pro.tabac-info-service.fr](#) **spécifiquement consacré aux professionnels de santé**. Il propose un socle de connaissances sur le tabagisme, différents outils de dépistage et d'accompagnement du sevrage.

Ce site a pour vocation d'aider les professionnels de santé à guider les patients fumeurs vers l'arrêt en leur proposant un accompagnement sur-mesure

A NOTER : LA PRESCRIPTION DES SUBSTITUTS NICOTINIQUES DANS LE SEVRAGE TABAGIQUE

Pour renforcer la lutte contre le tabagisme, l'implication de l'ensemble des professionnels de santé est indispensable. Désormais, les catégories professionnelles suivantes sont habilitées à prescrire des traitements de substitution nicotinique :

- Médecins généralistes et spécialistes
- Médecins du travail
- Infirmier(e)s
- Masseurs-Kinésithérapeutes
- Chirurgiens-dentistes
- Sages-femmes

Dernière mise à jour le 28 octobre 2019

[< PRÉCÉDENT](#)

[^](#)
TOUTES LES ACTUALITES

[SUIVANT >](#)